

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs collègues membres de ce Conseil Départemental de l'Education Nationale,

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent l'Unsa-Education : le dialogue social, la recherche d'équité pour les territoires, le devoir de Transparence, le respect de la laïcité et la défense de l'école publique et laïque.

Pour cette rentrée 2019, pour la deuxième année consécutive la promesse qu'avait faite le Président Macron devant le Sénat le 17 juillet 2017 « il n'y aura plus de fermetures de classes dans les écoles primaires » ne sera pas tenue.

Monsieur le Ministre puis monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil, ont décidé d'octroyer 180 Equivalent Temps Plein supplémentaires pour notre département.

Au regard de la hausse des effectifs attendus, notamment sur les CE1, le déploiement du dispositif 100% réussite dans les 88 écoles élémentaire situées en REP nécessitera d'utiliser 173 postes entier. En tout cas ce sont les moyens que les services de la DSDEN ont identifiés comme nécessaires.

Comme chaque année, nous devons assurer la scolarisation des nouveaux élèves, dont la hausse, même minime est réelle. Comme chaque année, nous devons permettre à tous nos élèves les plus fragiles d'être scolarisés dans les conditions les plus favorables, et nous pensons notamment aux élèves en inclusions.

Qu'en est-il de cette « Ecole au cœur du pacte social qui réalise la promesse d'égalité, de liberté et de fraternité de notre République ? »

Si le quinquennat précédent a permis la création de nombreux postes dans le premier degré, 5 années n'auront pas suffi à recréer les centaines de milliers de postes d'enseignants que Nicolas Sarkozy a supprimé entre 2007 et 2012.

Dès lors, le nombre d'élèves par classe, si on excepte le dispositif 100% réussite n'a cessé de croître, notamment en zone banale, en maternelle comme en élémentaire. Bien entendu, le taux d'E/C est en amélioration, mais comme tout indicateur basé sur une globalisation et une moyenne, c'est souvent l'arbre qui cache la forêt. Et les écoles dans lesquelles les classes étaient à 24/25 élèves et qui sont aujourd'hui à 29/30 quand ce n'est pas plus se comptent par dizaines...

Cessons donc cet autosatisfecit et regardons la réalité en face ! Monsieur le Ministre, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président de la République, nos écoles ont besoins d'enseignants, les enfants de la République ont besoin d'enseignants. Les enfants de l'Ecole Publique ont besoin d'enseignants.

L'année dernière, l'Unsa Education n'a cessé de rappeler les enjeux d'une école ambitieuse aux moyens réels, pour notre société.

Le SE-Unsa 94, à de nombreuses reprises, par courrier, par pétition, par lettre ouverte, en interpellant le porte-parole du gouvernement et bien sûr par notre CDEN, a alerté l'institution et le Ministre de l'Education Nationale sur la situation fragile du Val-de-Marne... mais Monsieur le Ministre nous a apporté sa meilleure des réponses... le mépris et l'arrogance du silence !

Les enseignants ne sont pas dupes, les parents d'élèves ne sont pas dupes, les élus locaux ne sont pas dupes...notre Ecole se dégrade et cette année encore, la fédération de l'Unsa Education souhaite alerter l'ensemble de la communauté éducative sur la réalité de la Rentrée 2019 qui se profile :

- plusieurs dizaines de fermetures en maternelle

- aucun poste de titulaires remplaçants pourtant encore indispensables pour assurer les remplacements (congés maladie, absences accordées, formation continue, droit syndical et autres...)

- aucune prise en compte de la nécessité d'augmenter le temps de décharges pour des directrices et directeurs toujours plus acculés au travail avec la hausse continue des tâches qui leur sont demandées.

Aujourd'hui, le dialogue social est en passe d'être définitivement rompu entre le Ministre et les représentants des personnels de l'Education Nationale.

L'Unsa-Education se félicite que ce dialogue se poursuive en responsabilité au sein de notre département. Mais soyons honnêtes, tant que le Ministre, tant que le gouvernement, tant que le Président de la République ne prendront pas des mesures fortes et ambitieuses en donnant les vrais moyens pour nos écoles, localement nous ne pourrons que poser des pansements sur des plaies bien trop grandes.

La Loi sur la confiance, actuellement en première lecture à l'assemblée nationale est une véritable atteinte à l'Ecole de la République et à ses valeurs humanistes.

Outre les mauvais signaux adressés aux élèves, le mépris clairement assumé par le Ministre envers les personnels de l'Education Nationale a définitivement instauré la défiance des professionnels que nous sommes.

Une formation insuffisante et trop éloignée de la bienveillance nécessaire. Une considération du métier tellement réduite et des conditions de travail sans cesse détériorées, des centaines de millions d'euros consacrés aux écoles privées, une loi pour mettre les enseignants au garde à vous et enfin une mobilité toujours plus réduite et contrainte, sans oublier le recul sur la mise en œuvre du PPCR et le gel des salaires... Autant de causes au manque actuel d'enseignants, d'enseignants aux compétences renforcées et in fine une scolarisation des élèves déficiente.

Le décret sur la 2ème heure supplémentaire imposée dans le second degré qui vise une application au 1^{er} septembre prochain, illustre parfaitement l'illusion Blanquer !

Si la fédération de l'Unsa Education tient à réaffirmer sa plus ferme opposition à ce choix du ministre c'est que non content de dégrader la qualité des enseignements par une hausse du temps de travail des professeurs sous la contrainte, elle va concourir une nouvelle fois à élargir les différences entre les enseignants du 2nd degré et ceux du 1^{er} degré. Enfin, recourir aux heures supplémentaires est sans doute une étape supplémentaire vers la réduction des ETP. C'est ainsi que d'une Education transmise par des professeurs diplômés et sur des postes, nous sommes en train de basculer dans une Education de plus en plus contractualisée dont les heures supplémentaires seront une variable d'ajustement pour le traitement des collègues.

Pour finir, nous souhaitons aborder ici le Projet de Loi pour l'Ecole de la Confiance actuellement discuté à l'Assemblée nationale.

Alors que lors de son arrivée au ministère, Monsieur le Ministre de l'Education nationale a précisé qu'il ne ferait pas « une nouvelle loi », la réalité est tout autre. Lors du CTMEN du 18 octobre dernier, c'est bien un projet de loi qui a été présenté.

Le projet de loi pour l'Ecole de la confiance. Et il s'agit bien d'une loi d'évolution si ce n'est de transformation pour l'Ecole. Elle l'est de par son intitulé et de par les transformations envisagées. Le

concept de « confiance », concept régulièrement affirmé et réaffirmé par Monsieur Blanquer, ne semble pourtant pas être la règle dans les relations entre les acteurs du monde de l'éducation et, en particulier, entre les partenaires que devraient être représentants du personnel et décideurs du ministère.

En effet, la réalité se résume simplement à un projet dévoilé très tardivement, un calendrier ne permettant pas un dialogue constructif et dont le contenu même de cette nouvelle loi qui ne devait, à l'origine, concerner que l'instruction obligatoire à trois ans ne peut que nous inquiéter.

Ces éléments ne laissent en rien présager de la confiance réciproque nécessaire à la pleine réalisation des missions de l'école de la République. Cela nous laisse l'impression d'un rendez-vous manqué.

Les enseignants de l'Unsa-Education que nous représentons sont notamment fermement opposés à l'amendement créant des « établissements publics des savoirs fondamentaux ». Malgré une présentation portant sur une entrée pédagogique, l'amendement n'a qu'une vision administrative, qui plus est partielle, méconnaissant les réalités des écoles, des collèges et des communautés éducatives. Comment peut-on envisager de tels projets sans qu'il ne soit prévu de les soumettre à l'avis des conseils d'école et d'administration ? Comment peut-on nier à ce point les instances de dialogue départemental que sont le CTSD et le CDEN ? Sans vouloir vous vexer, et nous le regrettons vivement, il semble que même votre avis, Madame la Directrice Académique, importe peu dans ce qui est envisagé !

Les compétences sur le périscolaire et les agents communaux ne sont pas dans le paysage. Seules les charges liées aux bâtiments, à l'équipement et au fonctionnement feraient l'objet d'une convention. Quid de l'organisation du périscolaire ? Quid des agents, en particulier des Atsem pour l'école maternelle ? La question du lieu n'est pas non plus abordée : « regrouper les classes d'un collège et ou plusieurs écoles situées dans le bassin de vie ». Ce regroupement est-il seulement administratif ou physique également ? Est-il question de toutes les classes du collège et des écoles ou seulement quelques niveaux ? A toutes ces interrogations s'ajoute la question cruciale de la direction d'école.

Vous le voyez, cet amendement et les discussions qui l'accompagnent nous interrogent beaucoup. Les enseignants de l'Unsa-Education estiment qu'en l'état, cet amendement contient tous les ingrédients pour briser les dynamiques actuellement enclenchées dans nos territoires. Si l'objectif est la généralisation à l'ensemble du système éducatif, nous estimons que cela ne répond en rien à la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école.

Nous n'avons cessé de le répéter dans les différentes instances : les territoires sont divers, il ne peut donc pas exister de réponse unique pour que les conditions de scolarisation de nos élèves soient propices à leur réussite.

C'est pourtant bien ce qui devrait guider l'action politique lorsqu'on parle d'école de la confiance, c'est pourtant loin, très loin du climat actuel de notre institution.

En vous remerciant pour votre attention, et les réponses que vous pourrez nous apporter, veuillez recevoir, Madame la Directrice Académique, l'assurance de notre profond respect.

Clément PEYROTTE
Florian MERIAIS
Les représentants de l'Unsa Education